

25 octobre 2012

Communiqué de presse

Négociations sur les dépassements d'honoraires : l'UNOCAM donne son accord

L'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM) a décidé, à la majorité, de donner son accord sur le texte qui lui a été proposé.

L'engagement de l'UNOCAM poursuit un objectif, celui de renforcer l'offre de soins à tarifs opposables et de diminuer, pour tous, les dépassements d'honoraires et le reste à charge.

Depuis le début de la négociation, les organismes complémentaires d'assurance maladie ont donné la priorité à une juste valorisation des tarifs de base fixés par la Sécurité sociale plutôt qu'à une prise en charge des dépassements d'honoraires.

*

L'UNOCAM est une association.

Ses membres fondateurs sont :

- la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) ;
- la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) ;
- le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) ;
- l'instance de gestion du régime local d'assurance maladie complémentaire obligatoire des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Ses membres adhérents sont :

- le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), depuis 2005 ;
- la Fédération nationale indépendante des mutuelles (FNIM), depuis 2008.

Par sa composition, l'UNOCAM représente tous les organismes complémentaires d'assurance maladie, dans la diversité de leur gouvernance et de leur modèle économique :

- les mutuelles, régies par le code de la mutualité ;
- les entreprises d'assurances, régies par le code des assurances ;
- les institutions de prévoyance, régies par le code de la sécurité sociale.